



BOYCOTT FS du CSA Interregional 21.11.25

Déclaration Liminaire

Nos organisations professionnelles représentatives ne siégeront pas ce jour à la formation spécialisée du CSA Interregional.

En effet, l'ordre du jour et les documents de travail ne nous ayant été transmis que le 14 novembre soit avec 8 jours de retard. Il en est de même avec les documents de travail reçu 4 jours avant la réunion. Nos organisations syndicales exigent le respect du décret du 20 novembre 2020 afin d'avoir le temps nécessaire pour préparer et travailler l'instance.

En effet face des à structures pénitentiaires de plus en plus carencées en personnels, les agents en postes eux se voient quotidiennement submergés dans leurs fonctions.

Le mal être au travail, le burn-out, les pressions, les agressions ne cessent de croître atteignant un niveau inacceptable.

Dans ces conditions et en l'état, il nous apparaît impossible de siéger à un comité spécialisé devant aborder des thématiques d'hygiène et sécurité au travail alors même que nous serions obligés de survoler les documents de travail.

FO Justice

Joseph ROUSSEAU

UFAP Unsa

Bruno BRASME

CGT

Geneviève MAROT